



LISTE DE CONTRÔLE DU FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE MUSIQUE

Veillez joindre les documents énumérés ci-dessous au formulaire de demande. Le fait de ne pas inclure tous les renseignements demandés pourrait entraîner le rejet de votre demande, car elle sera considérée comme incomplète.

Nouveaux demandeurs :

Nous voulons vous aider à préparer la meilleure demande de financement possible. Veuillez fixer une consultation individuelle avec notre personnel afin de vous assurer de bien comprendre nos programmes et toutes les exigences. Veuillez communiquer avec le directeur des programmes pour la musique ou le coordonnateur des programmes pour la musique au moins 30 jours avant de faire une demande.

- 1. CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT* ou STATUTS CONSTITUTIFS DE L'ENTREPRISE*** – Tous les demandeurs aux programmes de **MUSIQUE ET FILM MANITOBA** doivent être des entreprises enregistrées ou constituées en société au Manitoba. Pour enregistrer votre entreprise ou la constituer en société, veuillez vous adresser à l'Office des compagnies au 405, rue Broadway, 10^e étage, Winnipeg (Manitoba), 204-945-2500. Les nouveaux demandeurs aux programmes de Musique et Film Manitoba doivent fournir une copie papier ou une copie PDF par courriel du certificat ou des statuts constitutifs.*
- 2. BUDGET DÉTAILLÉ** – Indiquez les dépenses admissibles ainsi que les recettes et les dépenses annuelles prévues.
- 3. PROFIL DE L'ENTREPRISE**
- 4. BIOGRAPHIES ET DOSSIERS DE PRESSE DES ARTISTES** – Fournir la biographie et le dossier de presse de tous les artistes représentés par l'entreprise (si applicable).
- 5. PLAN D'AFFAIRES DÉTAILLÉ** – Un plan d'affaires complet décrivant les initiatives et les objectifs précis. Pour les entreprises émergentes, un plan d'un an est requis. Pour les entreprises établies, un plan de deux ans est requis.
- 6. PLAN DE FINANCEMENT** – Les demandeurs doivent fournir la preuve de leur capacité financière à gérer et à mener à bien le projet, basé sur le budget soumis. Un plan de financement doit être soumis avec la demande. Le plan de financement peut consister en une déclaration écrite indiquant comment le demandeur prévoit de financer le déficit budgétaire non couvert par le financement de Musique et Film Manitoba ou d'autres fonds et revenus.
- 7. CONFIRMATION D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT PUBLIC** – En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du programme, les demandeurs au Fonds d'aide aux entreprises de musique de **MUSIQUE ET FILM MANITOBA** doivent aussi présenter une demande à MUSICACTION et envoyer une copie de la demande à **MUSIQUE ET FILM MANITOBA**. Les demandes de renseignements à MUSICACTION en provenance du Manitoba peuvent être adressées au coordonnateur régional de l'évaluation de Manitoba Music au 204 942-8650.

***les documents PDF envoyés par courriel doivent être adressés à music@mbfilmmusic.ca**

FORMULAIRE DE DEMANDE DU FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE MUSIQUE

Assurez-vous d'avoir lu et compris toutes les lignes directrices du programme avant de présenter votre demande. Les formulaires illisibles de même que les formulaires remplis au crayon ne seront PAS acceptés.

Volet: Entreprises émergentes Entreprises établies

PARTIE I – DEMANDEUR

Veillez noter que les demandeurs aux programmes de Musique et film Manitoba doivent avoir au moins 18 ans. Si un demandeur ne répond pas au critère d'âge minimum, un parent ou un tuteur légal peut présenter la demande en son nom, à condition que ce dernier accepte les conditions établies dans les lignes directrices du programme.

ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE OU CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ QUI PRÉSENTE LA DEMANDE :

ENTREPRISE MANITOBAINE ENREGISTRÉE
OU
CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ Régime fédéral Régime provincial

PERSONNE-RESSOURCE : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

SITE WEB : _____

AUTORISATION DE COMMUNICATION

Par la présente, le demandeur autorise les personnes énumérées ci-dessous à communiquer et à partager des informations avec Musique et Film Manitoba, au nom du demandeur, concernant tous les aspects de cette demande, les contrats avec Musique et Film Manitoba, les rapports de coûts et tous les autres livrables associés à cette demande. Le demandeur autorise également Musique et Film Manitoba à communiquer avec elles. Musique et Film Manitoba devra être informée par écrit si le demandeur souhaite supprimer ou ajouter des personnes ou mettre fin à cette autorisation de communication.

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

NOM : _____ RÔLE DANS L'INDUSTRIE : _____

COURRIEL : _____ TÉLÉPHONE : _____

PARTIE II – PLAN D’AFFAIRES

Veillez joindre un plan d'affaires détaillé au présent formulaire. Ce plan doit indiquer de façon très détaillée ce que vous comptez faire pour développer votre entreprise. Pour les entreprises émergentes, ce plan doit couvrir la prochaine année d'activité, alors que pour les entreprises établies, il doit couvrir les deux prochaines années. Les points ci-dessous doivent faire partie de tout plan d'affaires de base. **Ces points sont donnés à titre indicatif seulement et ne constituent pas une liste exhaustive :**

1. Aperçu de l'entreprise
 - Historique de l'entreprise
 - Liste des dirigeants et des directeurs
 - Sorties de disques et chiffres de ventes
 - Activités de promotion
 - Plans de distribution
 - Autres renseignements pertinents sur l'entreprise (Nombre d'abonnés aux réseaux sociaux et votre e-list)

2. But du projet
 - Objectifs de l'entreprise pour les deux prochaines années
 - Explications sur la façon dont l'aide financière contribuera à la croissance de l'entreprise
 - Détails de des projets spéciale, produits, collaborations, nouvelles efforts de l'entreprise qui pourraient être accompli avec les subventions.
 - Méthodes d'évaluation des initiatives du plan d'affaires

3. Commercialisation et promotion – moyens de promotion et de publicité :
 - Radio, télévision, Internet
 - Équipe de commercialisation
 - Autres renseignements pertinents sur la commercialisation

4. Plan d'exploitation et ressources humaines :
 - Description des activités quotidiennes
 - Partenaires et collaborateurs
 - Manière dont ces personnes constituent un atout pour l'entreprise

Évaluation MUSICACTION : _____

ACTIVITÉS INTERNES (EXCLUS LA SOUS-TRAITANCE)

Veillez cocher toutes les cases qui s'appliquent :

- | | | | |
|--|---------------------------------------|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Production | <input type="checkbox"/> Gérance | <input type="checkbox"/> Maison de disque | <input type="checkbox"/> Promotion |
| <input type="checkbox"/> Commercialisation | <input type="checkbox"/> Distribution | <input type="checkbox"/> Présentateur de musique | |
| <input type="checkbox"/> Ventes directes (au détail, par courrier ou par Internet) | <input type="checkbox"/> Autre _____ | | |

NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PLEIN : _____

NOMBRE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL : _____

PARTIE IV – RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DU PLAN D’AFFAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS : MONTANT

Si le demandeur a reçu une confirmation de financement d'autres partenaires financiers, veuillez joindre les lettres d'engagement au présent formulaire. Sinon, indiquez les montants demandés à chacun d'eux :

MUSICACTION \$ _____

Conseil des arts du Canada \$ _____

Conseil des arts du Manitoba \$ _____

_____ \$ _____

AIDE FINANCIÈRE TOTALE DEMANDÉE \$ _____

Les demandes ne seront acceptées que par courriel à l'adresse music@mbfilmmusic.ca.

En apposant votre signature ci-dessous, vous indiquez que tous les renseignements fournis à chaque étape de l'entente avec Musique et Film Manitoba sont véridiques et exacts et vous autorisez MUSIQUE ET FILM MANITOBA à vérifier tous les coûts déclarés dans le cadre de celle-ci.

DEMANDE PRÉSENTÉE PAR _____ LE _____ 20_____.

SIGNATURE : _____

SIGNATURE DE DEMANDEUR (si autre que ci-dessus) : _____

DATE : _____

À NOTER

Les formulaires de demande utilisés doivent être les formulaires récents fournis par Musique et Film Manitoba. Les formulaires de demande générés par les demandeurs ne seront pas acceptés.

Les demandes ne sont acceptées que par courriel à l'adresse music@mbfilmmusic.ca.

Le matériel à l'appui ne sera PAS renvoyé au demandeur. Toutes les demandes reçues deviennent la propriété de Musique et Film Manitoba.

L'approbation de toutes les demandes est laissée à la discrétion de Musique et Film Manitoba.

Musique et Film Manitoba pourrait exiger des modifications au budget proposé.

Il incombe aux demandeurs d'informer Musique et Film Manitoba de toute modification apportée au budget original, à l'orientation artistique ou à la structure de financement du projet pour que celui-ci demeure admissible au financement.

Les bénéficiaires de la subvention doivent conserver l'original des reçus qu'ils présenteront avec le rapport final. Seules des photocopies des originaux doivent être jointes au rapport. Tout rapport final accompagné de reçus originaux sera renvoyé au demandeur, qui devra le présenter de nouveau dans le format convenu.

Musique et Film Manitoba effectuera une vérification des factures et des chèques oblitérés quel que soit le budget du projet. Pour ce faire, Musique et Film Manitoba pourrait communiquer avec les fournisseurs ou les bénéficiaires des sommes versées pour confirmer l'exactitude des renseignements et des montants.